

RELIAM : vos questions, nos réponses

Contact : reliam@ensam.eu

Qu'est-ce que RELIAM ?

RELIAM est une archive ouverte pédagogique qui participe au rayonnement de l'établissement en montrant l'originalité de son enseignement (industrie du futur, enseignement en lien avec le réel). Elle s'inscrit dans le mouvement du libre accès à la connaissance.

RELIAM contient des Ressources Educatives Libres organisées selon les trois axes thématiques d'enseignement et de recherche de l'établissement.

Pourquoi déposer dans RELIAM ?

RELIAM a pour vocation de contribuer au rayonnement de l'établissement par la diffusion de ressources pédagogiques favorisant les échanges avec les pairs et les futurs étudiants.

Déposer dans RELIAM c'est aussi augmenter la notoriété et la visibilité des équipes pédagogiques et de recherche tout en mettant en valeur un enseignement accroché au réel industriel.

Les ressources pédagogiques déposées pourront éclairer les futurs étudiants sur les enseignements dispensés aux Arts et Métiers.

Qui peut déposer ?

Tous les enseignants et personnels de l'établissement.

Que déposer dans RELIAM ?

Des ressources pédagogiques de tous formats dont vous êtes l'auteur. Un dépôt peut comporter plusieurs fichiers.

- Exemple : sujet de travaux pratiques accompagné de la capsule vidéo d'une expérience...

Les documents déposés mettront en valeur les thématiques attractives de l'établissement pour lesquelles il n'y a pas une littérature abondante et accessible aujourd'hui.

Qui verra ma ressource dans RELIAM ?

Les ressources déposées dans RELIAM sont accessibles pour tous sur le web.

Comment déposer dans RELIAM ?

Compléter le formulaire de dépôt en cliquant sur



Le dépôt sera ensuite validé et mis en ligne par les bibliothécaires.

Comment nommer mes fichiers ?

Merci de nommer les fichiers de la manière suivante :

CAMPUS-AUTEUR-ANNEE-nomfichier.ext

- Exemple : CL-BESNARD-2021-tdmateriaux.pdf

Comment gérer la propriété intellectuelle des ressources déposées dans RELIAM ?

Nous vous conseillons de déposer vos documents sous licence "Creative Commons". Ces licences protègent votre contenu. Elles sont proposées dans le formulaire de dépôt, rubrique "licence".

Pour plus d'informations, consulter les fiches mises à disposition sur ÊTRE par le service juridique : "Protéger ses projets et créations"

- [Création et diffusion de contenus pédagogiques : droits et obligations](#)
- [Création et diffusion de contenus pédagogiques : bonnes pratiques](#)
- [Création et diffusion de contenus pédagogiques : Focus sur l'exception pédagogique](#)

Combien de temps pour déposer un élément dans RELIAM ?

Entre 5 et 10 minutes sont nécessaires pour déposer dans RELIAM.

Pourra-t-on ultérieurement supprimer un élément ou faire une mise à jour ?

Oui, vous pourrez demander la mise à jour d'une ressource pédagogique à l'équipe RELIAM reliam@ensam.eu

J'ai fait un dépôt qui comporte une erreur : comment la rectifier ?

Vous pouvez envoyer un mail à reliam@ensam.eu, les valideur.ses feront la correction.

Pour en savoir plus :

- Consultez une [infographie sur les Ressources Educatives Libres](#)
- "Les ressources éducatives libres (REL) sont des matériaux d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche appartenant au domaine public ou publiés avec une licence de propriété intellectuelle permettant leur utilisation, adaptation et distribution à titre gratuit."
<https://fr.unesco.org/themes/tic-education/rel>
- Les Licences Creatives Commons :
<https://www.donneesquebec.ca/licence/>